

# Bureau Fédéral

## Vendredi 27 Juin 2014 - 18h à 20h

### Audioconférence

Présents : Jean-Pierre SIUTAT – Président.

Mmes Françoise AMIAUD et Catherine GISCOU,

MM Thierry BALESTRIERE, Pierre COLLOMB, Jean-Yves GUINCESTRE, Jean-Pierre HUNCKLER, Jean-Marc JEHANNO, Philippe LEGNAME et Alain SALMON.

Excusés : Mmes Nathalie LESDEMA et Stéphanie PIOGER

MM. Frédéric FORTE et Gérard NIVELON

Assistent : Mme Charlotte DOREAU

MM. Sébastien DIOT et Alain GAROS..

#### 1. Ouverture par le Président

#### 2. Attribution des places en Coupes d'Europe

##### a. Compétitions masculines

- i. L'Euroleague est une ligue privée gérant deux compétitions de clubs au sein desquelles la participation ne dépend que d'elle. Les résultats sportifs de l'année écoulée ne sont, au regard de cette structure, que des critères d'évaluation, contrairement aux compétitions gérées par la FIBA Europe. Ainsi, elle vient de modifier le choix des équipes participantes en Euroleague (**Limoges** 1<sup>er</sup> tour, **Strasbourg et ASVEL** tour préliminaire) et EuroCup (**Nancy, Dijon et Paris Levallois**). La FFBB regrette que la candidature de Nanterre pour une place en EuroCup, soutenue conjointement et fortement par la FFBB et la LNB, à l'appui de sa victoire en Coupe de France, n'ait pas été retenue. Jean-Pierre SIUTAT tient à souligner le travail de collaboration permanent sur ce sujet avec Alain BERAL. Il s'est entretenu aujourd'hui encore avec Jordi BERTEMEU au sujet de Nanterre. Le CEO de l'Euroleague n'a pas retenu le club à cause de sa non participation aux play-offs de la LNB.
- ii. En conséquence, le Bureau Fédéral souhaite faire part de la position fédérale, en particulier le fait de privilégier, à l'avenir, une place en EuroCup pour le vainqueur de la Coupe de France si celui-ci participe aux play-offs LNB.
- iii. La FFBB est maintenant tenue d'adapter, en collaboration avec la LNB, ses propositions vers FIBA Europe pour la participation en EuroChallenge : participation des clubs **du Mans et de Nanterre**.
  1. Proposition adoptée à l'unanimité
- iv. La FFBB a reçu une demande du club de Cholet pour une participation à une coupe européenne.
  1. Avis défavorable du Bureau Fédéral car il a été décidé que seuls 8 clubs de LNB participent à une compétition européenne.

##### b. Compétitions féminines

- i. La FFBB a proposé à FIBA Europe 5 équipes (2 places ELW et 3 places ECW). Il est toutefois envisageable que la FFBB obtienne la possibilité d'engager une équipe supplémentaire en ECW si besoin et dans un délai admissible avec la FIBA Europe.

#### 3. Wild-cards en NM3 / NF3 – attribution d'une place – J.M. JEHANNO

- a. Lors du Bureau Fédéral précédent, il a été décidé que la 1<sup>ère</sup> wild-card NM3 et NF3 soit attribuée qu'à un club qui évoluait cette saison en championnat pré-national
- b. NF3 : pas de proposition montée à ce jour, aucun des dossiers n'ayant un avis favorable. Renvoi pour décision au Bureau Fédéral du 4 juillet.
- c. NM3 : proposition de retenir la candidature du club de Bandol
  1. Proposition adoptée à l'unanimité

#### 4. Composition des divisions des championnats de France – étude des scénarii

##### a. LFB – LF2 – NM1

###### i. LFB :

1. A ce jour : pas de décision définitive sur les recours de Nantes (CA), Perpignan (CA), Calais (CA) et Lyon (Conciliation CNOSF).
  - a. Après discussion, il est proposé le repêchage d'Arras en LFB et de suivre l'évolution des recours.
    - i. Proposition adoptée à l'unanimité
  - b. Un nouveau point sera fait au Bureau Fédéral puis au Comité Directeur du 4 juillet.

###### ii. LF2 :

1. A ce jour : les recours de Nantes (CA), Perpignan (CA), Calais (CA) et Lyon (Conciliation CNOSF) ont un impact certain sur la LF2.
2. Le Bureau Fédéral ayant étudié l'ensemble des scénarii envisageables, propose de repêcher les clubs de Charnay et Dunkerque.
  - a. Proposition adoptée à l'unanimité
3. Demande d'accession du club d'Iffs :
  - a. Refus du Bureau Fédéral

###### iii. NM1 :

1. Proposition de repêcher le club de Chartres
  - a. Proposition adoptée à l'unanimité

##### b. Autres divisions seniors

- i. Comme chaque saison, les calendriers seront faits mi-juillet
- ii. Etude reportée au Bureau Fédéral puis au Comité Directeur du 4 juillet

#### 5. Championnats U15 Elite – A. SALMON

##### a. Validation définitive des candidatures

###### i. Etude des réclamations portées par des clubs

1. Décision de maintenir les choix des Ligues d'Aquitaine et de Haute Normandie

###### ii. Situation des clubs d'Angers

1. Proposition de la Ligue des Pays de la Loire de 3 équipes dans le Maine et Loire, dont deux sur la ville d'Angers, dont une vient récupérer les joueurs du nord de la Ligue, car aucune équipe n'a pu être constituée sur la Sarthe ni la Mayenne. Il est rappelé que la catégorie U13 représente environ 4 000 garçons et 4 000 filles.
2. La FFBB a été mise devant le fait accompli. Après enquête, il s'avère que ces deux clubs ont déjà constitué leurs équipes, que des joueurs ont muté et sont désormais scolarisés à Angers.
3. Décisions :
  - a. pour la saison prochaine il ne pourra y avoir qu'une seule équipe sur Angers, voire sur le Maine et Loire.
  - b. obligation faite aux deux clubs d'Angers de créer avant fin juillet une CTC qui rentrera en application la saison 2015-2016.
    - i. Adoption à l'unanimité

###### iii. Situation de l'équipe proposée par la Ligue d'Auvergne

1. L'équipe est portée par Clermont-Ferrand et le Pôle est situé à Vichy. Il est demandé une dérogation pour 7 joueurs du Pôle pour ne pas évoluer en U15 Elite.
2. Décisions :
  - a. Refus du Bureau Fédéral d'accorder plus de 4 dérogations compte tenu des situations particulières de certains jeunes. La Ligue doit faire des propositions. Les joueurs qui n'ont pas obtenu la dérogation ne pourront pas évoluer en championnat Inter Régional. A titre exceptionnel, ces jeunes pourront jouer dans le cadre d'une compétition organisée par les ligues d'Auvergne et du Lyonnais au titre du développement des échanges inter-régions.
    - i. Adoption à l'unanimité
  - b. Mandat du Bureau Fédéral donné au président de faire un point de la situation de la Ligue d'Auvergne
    - i. Adoption à l'unanimité

6. Championnats de France Jeunes (hors U15) – J.M. JEHANNO
  - a. Validation des candidatures
    - i. Difficultés (de nouveau !) dans le suivi informatique des candidatures, il n'est pas possible d'avoir, à ce jour, une vision consolidée des dossiers
    - ii. Une réunion d'extrême urgence est programmée en présence du président fédéral, du directeur général et des services concernés.
    - iii. Ces candidatures seront validées lors du Bureau Fédéral du 4 juillet
7. Demande du transfert des droits sportifs du club de St Brieuc
  - a. Accord du Bureau Fédéral
8. Application de la règle des brûlés dans les CTC
  - a. Un très petit nombre d'équipes provenant d'unions et transformées en inter-équipes dans le cadre d'une CTC, se retrouvent avec peu de joueurs du club support, et parfois pas suffisamment pour brûler 7 joueurs.
  - b. La règle de brûlage des 7 joueurs de l'équipe support de l'IE est maintenue. Une réflexion plus globale sera engagée au cours de la saison 2014-2015. Une disposition transitoire sera au Bureau Fédéral du 4 juillet, si besoin, pour les clubs en difficulté et si l'enjeu sportif est faible.
9. Calendrier sportif FFBB
  - a. Point particulier des dates Trophée Coupe de France
    - i. Rappel sur le fait que le Trophée Coupe de France conserve sa forme sportive pour la saison prochaine
10. Appel à candidatures phases finales
  - a. Sont adoptés les principes suivants :
    - i. Commission Fédérale Sportive maître d'œuvre de l'ensemble des phases finales
    - ii. Appel à candidature lancé en Août 2014
    - iii. Attribution des organisations lors du Comité Directeur du 12 octobre 2014